

---

Lecture d'une lettre du conseil du département du Tarn et rappel de l'arrêté pris par les représentants Gaston, Fabre et Taillefer pour lever le bataillon "Le Vengeur" contre Toulon, lors de la séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lecture d'une lettre du conseil du département du Tarn et rappel de l'arrêté pris par les représentants Gaston, Fabre et Taillefer pour lever le bataillon "Le Vengeur" contre Toulon, lors de la séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 519;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38799\\_t1\\_0519\\_0000\\_6;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38799_t1_0519_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

leur sentence répandaient l'or et l'argent pour acheter un voile de patriotisme qui puisse couvrir leurs crimes, nous écrivent qu'ils méritent la mort, mais qu'ils demandent grâce pour ceux qui ne furent que leurs complices.

La terreur, la salutaire terreur est vraiment ici à l'ordre du jour, elle comprime tous les efforts des méchants, elle dépouille le crime de ses vêtements et de son or; c'est sous les haillons honorables de la misère que se cache le riche royaliste, fumant encore du sang des républicains; c'est sous la bure que nous avons découvert le satellite Bourmissac, conduisant sa femme sur un âne, dans une retraite obscure, où il espérait dérober à la justice les attentats dont il souilla si longtemps la commune de Marseille. Nous le ferons conduire demain dans cette commune pour qu'il y expie, en présence du peuple, sa féroce oppression.

Commune-Affranchie, le 22 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

« ALBITTE; LA PORTE; COLLOT  
D'HERBOIS; FOUCHÉ. »

Il a été fait lecture d'une lettre du conseil du département du Tarn, qui annonce que le bataillon *le Vengeur*, qu'il a levé pour venger l'assassinat de Beauvais, marche contre Toulon depuis le 7 frimaire.

Un membre a rappelé, en abrégé, les traits de l'énergie révolutionnaire que cette Administration et les patriotes du Tarn ont montrée depuis 1789, pour étouffer, dans leur source, tant d'insurrections et de mouvements contre-révolutionnaires qui se sont manifestés dans ce département; il a demandé qu'il fût décrété que cette Administration et ces patriotes ont bien mérité de la patrie.

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » de la lettre de cette Administration (1).

*Suit la lettre du conseil du département du Tarn (2).*

*Le conseil du département du Tarn,  
à la Convention nationale.*

« Castres, le 9 de frimaire, an II de la République française, une et indivisible.

« Représentants du peuple,

« Le 28 vendémiaire, nous vous avons envoyé copie de notre arrêté concernant la levée d'un bataillon destiné à venger la mort de Beauvais; vous avez vu par l'extrait de notre procès-verbal en date du 25 que les républicains du Tarn avaient juré de venger l'outrage fait à la nation française, non par des paroles, mais par des actions. Nous nous empressons aujourd'hui de vous annoncer les heureux effets de cet élan patriotique. Le succès a répondu à notre attente: le bataillon *le Vengeur* est en marche depuis le 7 de ce mois.

« Si nous sommes parvenus à aplanir les divers obstacles occasionnés par la levée actuelle des citoyens sujets à la première réquisition et par le dénuement d'armes et d'effets d'habillement, nous en sommes redevables au zèle ardent et au dévouement généreux de nos concitoyens. Ils ont entendu les accents plaintifs de la patrie. A la voix de cette tendre mère, ils ont volé au poste qu'elle leur assignait dans la classe honorable de ses défenseurs, sans calculer leurs sacrifices ni les dangers qu'ils allaient affronter. Plusieurs même ont étouffé les cris de la nature, en se rappelant qu'ils étaient citoyens avant d'être pères ou époux... Nous avons vu avec attendrissement des pères de famille abandonner leurs foyers et venir avec les gages précieux de leur amour se ranger sous le drapeau tricolore. Quelques citoyens qui, à cause de leur âge avancé, avaient paru peu propres à soutenir les fatigues de cette glorieuse entreprise, ont réclamé avec énergie de leur exclusion, et nous nous sommes vus forcés de céder à leurs instances.

« Le 6, veille du départ, nous avons eu la douce satisfaction de voir ce bataillon sous les armes. Les cris de: *Vive la Montagne! Périssent les tyrans! Vengeance ou la mort!* retentissaient dans tous les rangs, et c'est au milieu des acclamations d'une foule immense de citoyens qu'ils ont prêté entre nos mains le serment solennel de ne poser les armes qu'après la destruction de Toulon et de tous les ennemis de la République. « Toulon, nous ont-ils dit, expiera ses forfaits, la mort de Beauvais sera vengée, ses infâmes assassins seront terrassés, ou la terre s'abreuvera du sang des républicains du Tarn. »

« Représentants du peuple, tels sont les sentiments énergiques qui animent nos frères, ils les déploieront dans les combats, et prouveront aux satellites des despotes que les hommes libres ne jurent jamais en vain. »

*(Suivent les signatures.)*

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (1).

On a fait lecture d'une lettre du département du Tarn, qui annonce que le bataillon *le Vengeur*, qu'il a levé pour venger l'assassinat de Beauvais, est parti le 7 frimaire pour marcher contre Toulon.

Un membre a rappelé les traits d'énergie révolutionnaire que cette administration et les patriotes du Tarn ont montré depuis 1789, pour étouffer dans leur source tant d'insurrections et de mouvements contre-révolutionnaires qui se sont manifestés dans ce département, et dont il avait déjà donné un détail plus étendu à l'Assemblée. Il a rappelé l'arrêté pris par cette administration pour cette levée qui fut approuvée par les représentants du peuple Gaston, Fabre, Taillefer et par la Convention qui a déjà décrété plusieurs fois la mention honorable en faveur de cette administration et de ses patriotes, à raison de leur dévouement à la Révolution.

Mention honorable.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 221.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 825.

(1) *Supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 7<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (mardi 17 décembre 1793).